



Obligations à 4 ans
Émises par Quai10 ASBL

Fiche d'informations obligation

1. Nature de l'investissement

En achetant ce produit d'investissement, qui est une obligation, l'investisseur prête de l'argent à l'émetteur qui s'engage à rembourser le capital investi à l'échéance finale. En cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur, l'investisseur risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre le capital investi.

Émetteur :	Quai10 ASBL
Montant des coupures :	75 euros par coupure, investissement à partir de 1 x 75€ (septante-cinq euro) et un maximum de 66 coupures (4950€, quatre mille neuf cent cinquante euro) par personne à verser au compte de l'ASBL QUAI 10 BE92 7320 0309 1523 (Banque CBC). Un formulaire dûment complété doit nous être renvoyé par la poste ou par mail. Dès réception de la somme, un extrait du registre des obligations confirmant la souscription sera envoyé par courrier postal ou email.
Durée :	4 ans
Prix d'émission :	100 %
Période de souscription	Entre le 5/11/2024 et le 6/01/2025
Date d'émission et de paiement :	23/01/2025
Date d'échéance :	23/01/2029
Droit au remboursement à 100 % du capital investi à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement.	

2. Politique d'investissement

Coupon	Intérêts bruts de 2.75% du montant investi, versés à l'échéance du remboursement (23/01/2029).
Rendement actuariel brut (avant précompte mobilier)	2.75 %

Rendement actuariel net (après précompte mobilier)	1.92 %
Statuts des obligations :	Il n'y a aucune subordination juridique ou de fait

3. Description et but de l'offre

Montant minimum de l'offre :	10.000€ [si pas atteint remboursement sans frais]
Montant maximum de l'offre ¹ :	50.000€
Affectation du produit par l'émetteur :	<p>Cet appel à obligataires permettra au Quai10 de continuer à offrir un accès à la culture de qualité, à renforcer ses infrastructures et à assurer la pérennité de ses projets culturels à Charleroi.</p> <p>1. Matériel vieillissant : les équipements techniques qui supportent les projections cinématographiques ont besoin d'être renouvelés après 8 ans de service. Notre fournisseur D2 explique que sur ce matériel, il n'y a pas de problèmes majeurs qui se manifestent avant 10 années de fonctionnement. Parallèlement à cela, nous devons augmenter les capacités de stockage de la librairie de projection (coût TVAC : 10.539€), mais également mettre à jour le serveur central. Il faudra également bientôt mettre à niveau le parc IT des bureaux et de l'Espace jeu vidéo, lequel est accessible gratuitement. Sans ces mises à jour, la qualité des expériences cinématographiques et vidéoludiques pourrait être compromise.</p> <p>2. Santé financière : le Quai10 a été affecté par la pandémie et la hausse des coûts de l'énergie, ce qui nécessite un soutien pour retrouver une stabilité financière et poursuivre le développement des projets.</p>
Remboursement de l'obligation :	Sur fonds propres ou par refinancement
Allocation en cas de sursouscription	L'émetteur répartira les obligations entre les souscriptions en fonction de leur date en commençant par les plus anciennes. Chaque participation est reprise dans un registre avec un numéro dédié.

4. Description et chiffres-clés de l'émetteur

Brève description de l'émetteur et de ses activités (objet social, historique, activités...)
<p>Notre ASBL active depuis 2017 sur le territoire du grand Charleroi a pour but d'œuvrer à une politique d'éducation du grand public à l'image animée par la sensibilisation et le développement du septième art, du jeu vidéo et des cultures numériques et S.T.E.A.M sous toutes leurs formes (diffusion, animations, stages, productions et coproductions), dans tous leurs formats techniques, et plus généralement à la promotion et à l'accessibilité des arts et de la culture, dans un esprit de démocratisation et de démocratie culturelle.</p> <p>Nous sommes fiers de pouvoir affirmer aujourd'hui être un espace accessible et abordable au</p>

¹ Pour les ASBL, la législation en vigueur ne fixe pas de montant maximum. Pour les sociétés, le plafond est de 500.000 €.

cœur de Charleroi, dédié au cinéma et au jeu vidéo de qualité. Nous proposons des expériences culturelles, pédagogiques et créatives qui permettent à toutes et tous de se rencontrer, de se divertir et d'explorer des horizons alternatifs uniques autour de l'image animée.

Notre projet, bien qu'il se stabilise, reste financièrement fragile, et nous restons largement dépendant des soutiens attribués par diverses instances politiques afin de mener à bien nos missions. Ces missions sont par ailleurs en constante évolution afin de répondre au mieux aux enjeux actuels : de l'éducation aux médias à l'intelligence artificielle, en passant par le développement actif de la citoyenneté, de la responsabilité et de l'esprit critique des jeunes (et moins jeunes) générations, nous nous adaptons constamment aux besoins du terrain, en continuant à exploiter le potentiel éducatif des objets culturels que sont le cinéma et le jeu vidéo.

Chiffres clé :

Revenus	2023	Répartition 2023	2024	Répartition 2024	2025	Répartition 2025
Total	1.891.381,26 €	100%	1.856.457,60 €	100%	1.934.977,59 €	100%
Recettes propres	858.138,78 €	45%	929.409,27 €	50%	1.001.836,59	52%
Subsides	1.033.242,48 €	55%	927.048,33 €	50%	933.141,00	48%
Dépenses	2023	Répartition 2023	2024	Répartition 2024	2025	Répartition 2025
Total	-1.886.465,23	100,00%	-1.861.040,99	100%	-1.912.432,14	100%
Cinéma	-368.136,38	20%	-371.452,01	20%	-369.793,70	19%
Jeu Vidéo	-5.144,69	0%	-13.670,12	1%	-9.000,00	0%
Services d'appui	-347.513,63	18%	-263.888,47	14%	-274.260,00	14%
Communication & Marketing	-59.581,13	3%	-59.247,90	3%	-59.189,27	3%
Ressources Humaines	-1.106.089,40	59%	-1.152.782,49	62%	-1.200.189,17	63%

		2023 (en €)
Bilan	Capitaux propres	€20.338,23
	Endettement	€626.039,90
Compte de résultat	Chiffre d'affaires	€858.138,78
	Total des charges	€1.921.111,84
	Amortissements	€40.031,21
	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(€40.040,01)

5. Durée

Durée de l'investissement :	4 ans
Possibilité de remboursement anticipé :	N/A
Possibilité de sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur :	N/A

6. Risques de l'investissement

<p>Risque de crédit :</p> <p><i>Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers.</i></p> <p>En règle générale, on considère</p>	<p>Le ratio de solvabilité est de -94% au 31/12/2023 et de -93% au 31/10/2024.</p> <p>Comme présenté plus haut dans la projection du budget 2025, l'activité est en croissance.</p>
--	---

qu'une entreprises est solvable dès lors que la part des fonds propres dans le total bilan est égale ou supérieure à 20 %.	
Risque de liquidité : Le ratio de liquidité général (actifs circulants divisés par dettes à court terme) permet d'estimer la capacité de la structure à régler ses dettes à court terme. Pour une entreprise commerciale, il est jugé correct à partir de 1.	Le ratio de liquidité est de -8% au 31/12/2023.
Risque de second rang :	Les obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs et généraux qui viennent en second rang après tous les créanciers privilégiés et disposant de garantie.
Risque de remboursement anticipé :	Pas de possibilité de remboursement anticipé
Risques principaux propres à l'émetteur - gouvernance :	Le Quai10 dispose d'une équipe de 20 personnes dont la composition est stable depuis mi-2023. Le Conseil d'Administration se réunit sur base trimestrielle et est composé de 14 administrateurs disposant de compétences complémentaires (représentants politiques, associatifs et entreprises privées). La composition du CA est stable depuis début 2023. L'Assemblée générale est composée de 27 membres qui disposent de compétences complémentaires similaires. Elle se réunit au minimum une fois par an.
Risques principaux propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	Le chiffre d'affaire est en croissance stable depuis la reprise post pandémie. Des investissements seront à consentir dans les 5 prochaines années sur le matériel de projection ainsi que le parc informatique de l'Espace jeu vidéo.
Risques principaux propres à l'émetteur - liés aux subventions :	Le Quai10 fonctionne à 50% en recettes propres et 50% en subsides. L'objectif en 2025 est d'amorcer une inversion de la répartition en 55%/45%. Les conventions de subsides sont renouvelées pour l'année 2025 mais nous restons dépendant de la politique gouvernementale en matière de subsides, notamment pour les Aides Publiques à l'Emploi (APE)
Risque principaux propres à l'émetteur - autres :	N/A
Date prévue du break-even	31/12/2025

Veillez consulter le plan financier de l'émetteur pour plus d'informations.

7. Frais

N/A

8. Résumé de la fiscalité

Précompte mobilier :	30 % ² sur les revenus de ce produit d'investissement
Autres :	N/A

9. Informations pratiques

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à obligations@quai10.be.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).

Cette fiche d'information est établie à la date du 31/10/2024

Quai10 ASBL, Quai Arthur Rimbaud 10, 6000 Charleroi – TVA BE0 472 217 873, tél. 071317147

² Vérifier si ce taux est toujours d'actualité :

http://finances.belgium.be/fr/entreprises/impot_des_societes/Precomptes/precompte_mobilier/